



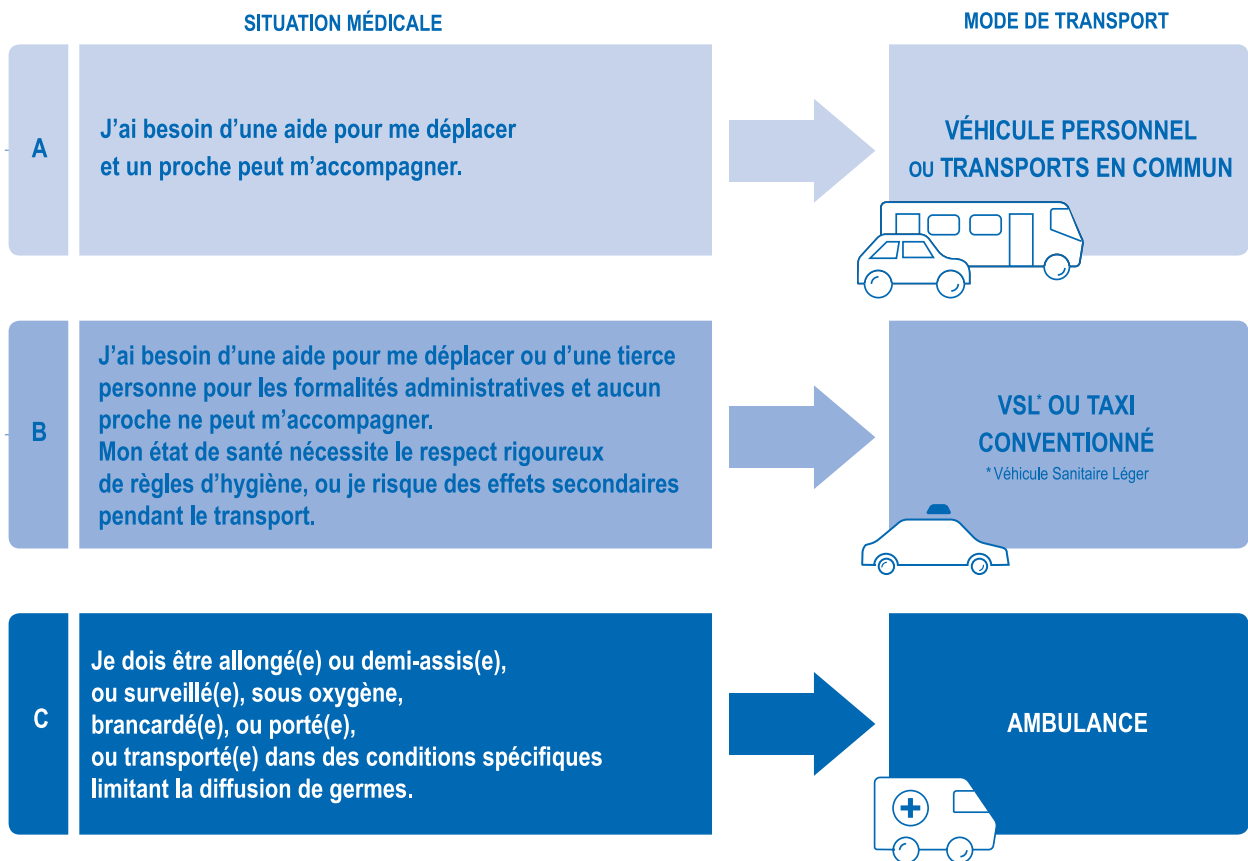
## mon parcours d'assuré

**Je suis en affection de longue durée (ALD),  
pour la prescription de mon transport,  
c'est mon état de santé d'abord.**

**AFFECTION DE  
LONGUE DURÉE**

Si je suis en situation d'incapacité ou de déficience, je peux bénéficier d'une prise en charge de mes frais de transport pour des soins ou traitement, en lien avec mon ALD.

*C'est mon médecin qui définit le transport le plus adapté à mon état de santé :*



Pour en

Je retrouve toutes les informations sur

savoir plus...



**ameli.fr**

L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE